



Commission de la Mobilité et des Travaux publics

Procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. 7663 Débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat
 - Désignation d'un Rapporteur
 - Présentation des projets - volet ferroviaire
2. Divers

*

Présents : M. Carlo Back, M. Dan Biancalana, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Marc Hansen, M. Claude Lamberty, M. Marc Lies, M. Marco Schank

Mme Cécile Hemmen remplaçant M. Yves Cruchten
Mme Octavie Modert remplaçant M. Félix Eischen

M. Jeannot Poeker, du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
M. Henri Werdel, directeur / gestion infrastructure des CFL
Mme Manon Mehling, des CFL

M. Dan Michels, du groupe parlementaire déi gréng

Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Frank Colabianchi, M. Yves Cruchten, M. Félix Eischen, M. Aly Kaes, M. Serge Wilmes

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : M. Carlo Back, Président de la Commission

*

1. 7663 Débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat

Madame Chantal Gary (déi gréng) est désignée rapportrice en vue du Débat d'orientation sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat.

Il est rappelé à titre liminaire que, afin d'optimiser le suivi financier des grands projets d'infrastructure réalisés par l'État et de renforcer les droits de participation et de contrôle de la Chambre des Députés, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a décidé en 2006 une nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de nouveaux projets d'infrastructure dépassant le seuil de 7,5 millions d'euros. Plus tard, en 2009, ce seuil a été levé à 10 millions d'euros. Chaque année, une liste des nouveaux projets d'infrastructure doit ainsi être soumise à l'approbation de la Chambre des Députés permettant par ce biais l'imputation des dépenses pour frais d'études à charge des divers fonds d'investissement. La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire doit quant à elle garantir le suivi financier de chaque projet dépassant le coût de 10 millions d'euros. Pour tout projet dépassant les 40 millions d'euros, une loi spéciale de financement devra être élaborée.

Conformément à cette procédure, la Commission de la Mobilité et des Travaux publics examine au cours de la présente réunion une première série de projets d'infrastructure concernant plus spécifiquement le fonds du rail. Pour le détail des différents projets, il est renvoyé aux documents transmis aux membres de la commission par courrier électronique.

Nouveau atelier et magasin au Centre logistique de l'infrastructure ferroviaire (CLIF) à Bettembourg

L'atelier et le magasin du CLIF à Bettembourg datent des années 1960 et ne répondent plus aux normes de sécurité et de santé, mais doivent faire face au développement croissant des activités ferroviaires. Le projet prévoit donc la mise en conformité et le réaménagement du site ainsi que la construction de nouveaux ateliers, magasin et bureaux. Le magasin comprendra de hauts rayonnages et un large espace de stockage, les ateliers seront redimensionnés suite à l'augmentation des effectifs, une partie des surfaces extérieures sera couverte, un nouveau quai de chargement sera construit et les infrastructures et réseaux souterrains existants seront renouvelés et adaptés. Le coût total est estimé à environ 40 millions d'euros.

À la question de Monsieur Marco Schank (CSV) de savoir si la réalisation du projet est compatible avec le fonctionnement opérationnel du site, il est répondu par l'affirmative.

Monsieur Max Hahn (DP) souhaite savoir qui est actuellement en charge de la sécurité du site ? Est-ce que le personnel interne des CFL en est toujours responsable ou est-ce que cette tâche a entretemps été professionnalisée ? Il lui est répondu que dans le domaine opérationnel, des membres du personnel des CFL, spécialement formés à cet effet, sont toujours en charge de la sécurité du site. En outre, un plan d'urgence spécifique pour le site a également été élaboré.

Gare d'Ettelbruck : Aménagement d'un faisceau de garage et d'une base de travaux

Ce projet en gare d'Ettelbruck a pour objet l'aménagement, sur le site de l'ancienne cour à marchandises, d'un faisceau de quatre voies électrifiées comme « zone garage matériel voyageur » et de cinq voies non-électrifiées comme « zone base travaux » pour les besoins du chantier. Le début des travaux est prévu fin 2022 et l'estimation des coûts est de 11 millions d'euros.

Il est encore informé que le projet ferroviaire progresse conformément au calendrier prévu et cela malgré la crise sanitaire du « Covid-19 ».

Dans ce contexte, Monsieur Marco Schank (CSV) aimerait savoir si l'on a pu constater un certain retard du côté de la construction routière, à savoir la mise en souterrain de la N7 entre le carrefour de la Wark et le monument Patton. D'après les informations dont dispose le représentant des CFL, les travaux en relation avec ce projet vont bon train et l'on peut remarquer qu'ils affichent même une certaine avance par rapport à l'échéancier initialement prévu.

2. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 28 septembre 2020

La Secrétaire-administrateur,
Tania Sonnetti

Le Président de la Commission de la Mobilité et des
Travaux publics,
Carlo Back